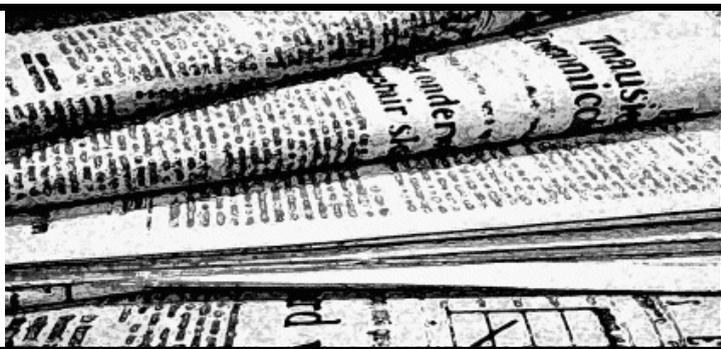


Banque nationale de Belgique

Communiqué de presse
Bruxelles, le 15 septembre 2003



LE CRÉDIT BANCAIRE AU SECTEUR PRIVÉ EN BELGIQUE

(Article publié dans la Revue économique du 3^e trimestre 2003)

Après avoir atteint plus de 10 p.c. en 1999, la progression des crédits au secteur privé en Belgique a accusé un recul marqué, pour se stabiliser aux alentours de 1p.c. à partir de 2001. Ce ralentissement du crédit bancaire soulève plusieurs questions. Provient-il davantage d'un resserrement de la demande ou de l'offre de crédit ? Les entreprises et les particuliers sont-ils concernés de la même manière ? Cet article s'attache à fournir quelques éléments de réponse à ces questions. Il présente aussi les résultats pour la Belgique de l'enquête trimestrielle que l'Eurosystème mène depuis janvier 2003 auprès des responsables de l'octroi de crédits dans les banques.

Les crédits aux sociétés et particuliers sont influencés par la conjoncture et par le niveau général des taux d'intérêt et leurs évolutions sont généralement assez proches. L'écart observé en mars 2003 entre l'évolution des prêts aux sociétés et celle des prêts aux particuliers est toutefois particulièrement élevé: l'encours des premiers s'est contracté d'environ 3,5 p.c. par rapport à mars 2002 tandis que l'encours des seconds a enregistré une progression de quelque 4,3 p.c.

Le ralentissement de la croissance de l'encours des crédits octroyés aux sociétés par les banques belges et sa contraction récente s'expliquent vraisemblablement surtout par un recul de la demande, particulièrement sensible dans le cas des grandes sociétés. Les banques ont cependant adopté aussi une attitude plus prudente et ont durci les conditions d'octroi de crédit, en particulier à l'égard des débiteurs présentant un risque jugé supérieur. Les prêts aux particuliers paraissent avoir été moins affectés et ont affiché une croissance plus soutenue depuis la fin de 2001.

Selon l'enquête trimestrielle sur l'octroi de crédit susmentionnée, le relèvement des marges de taux d'intérêt des banques belges apparaît comme la principale forme du durcissement des conditions d'octroi de crédits aux entreprises entre le dernier trimestre 2002 et le deuxième trimestre 2003. Toutefois, parallèlement à une reprise attendue de la demande, certaines banques prévoyaient en juillet un léger assouplissement des critères d'octroi de crédit au troisième trimestre 2003. De manière similaire, le relèvement des marges a été le principal déterminant de la diminution du nombre de banques belges faisant état d'un assouplissement de leurs critères d'octroi de prêts hypothécaires aux ménages. Les établissements de crédit belges envisageaient de maintenir ces critères inchangés au troisième trimestre 2003 tout en anticipant un léger recul de la demande de la part des ménages.